

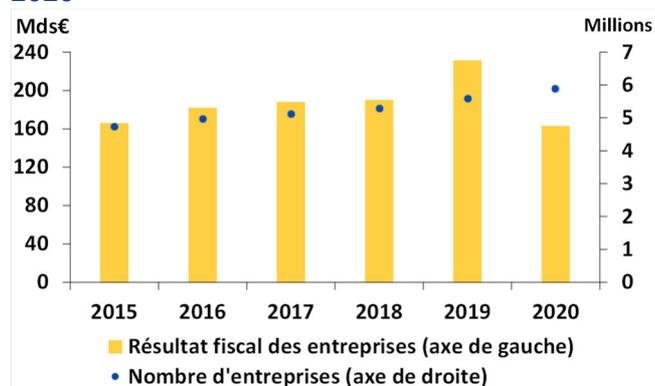
# L'impôt sur les bénéfices des entreprises en 2020

Le résultat fiscal des 5,9 millions entreprises au titre des exercices clos en 2020 s'élève à 163 milliards d'euros, montant en baisse de 30 % par rapport à 2019. Cette diminution s'explique essentiellement par le faible niveau d'activité des entreprises en lien avec la crise sanitaire en 2020. Les entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés (IS) ont déclaré un résultat fiscal de 91 milliards d'euros, montant en baisse de 41 % par rapport à 2019. Ainsi, les recettes de l'IS brut s'élèvent à 54 milliards d'euros en 2020, contre 65 milliards en 2019, soit une baisse de 17 %. Les entreprises qui déclarent à l'impôt sur le revenu (IR) ont quant à elles généré un résultat fiscal de 72 milliards d'euros, en baisse de 7 % par rapport à 2019. Le montant d'IR avant réduction et crédit d'impôt afférent aux seuls revenus professionnels est estimé à 10,1 milliards d'euros. Enfin, les réductions et crédits d'impôt (RI/CI) octroyés aux entreprises s'élèvent à plus de 21 milliards d'euros en 2020.

## Le montant du résultat fiscal des entreprises baisse de 30 % en 2020

En 2020, 5,9 millions d'entreprises ont dégagé un résultat fiscal de 163 milliards d'euros. Ce dernier correspond à la différence entre les bénéfices hors plus-values et les déficits de l'ensemble des entreprises, excepté pour celles au régime « micro » pour lesquelles le résultat fiscal correspond au chiffre d'affaires déclaré auquel est appliqué un abattement forfaitaire [graphique 1]. Cette publication s'appuie sur des données déclaratives.

## Graphique 1 : Nombre d'entreprises et montant du résultat fiscal des entreprises entre 2015 et 2020



**Note :** La définition d'une entreprise est déterminée d'après le décret d'application de la Loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 relatif aux catégories d'entreprises. Ce concept peut différer de celui de l'unité légale.

**Lecture :** En 2019, 5,6 millions d'entreprises ont déclaré 232 milliards d'euros de résultat fiscal.

**Champ :** Ensemble des entreprises.

**Source :** Fichier des redevables professionnels des années 2015 à 2020, DGFiP.

Le résultat fiscal déclaré par les entreprises a diminué de 30 % par rapport à 2019. Cette forte baisse s'explique par une année 2019 particulièrement excédentaire, en particulier pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS), et par le contexte de la crise sanitaire en 2020. La baisse du résultat fiscal en 2020 se décompose entre la baisse des bénéfices des entreprises (-9 % par rapport à 2019) et l'augmentation importante des déficits (+63 % par rapport à 2019). Cette baisse du résultat fiscal est plus marquée chez les entreprises imposées à l'IS que celles déclarant à l'impôt sur le revenu (-41 % contre -7 % respectivement, voir ci-dessous) et s'explique par la différence de dynamique entre recettes et charges d'exploitation [encadré 1]. En outre, le nombre total d'entreprises est en augmentation de 5 % entre 2019 et 2020, ce qui représente 280 000 entreprises supplémentaires.

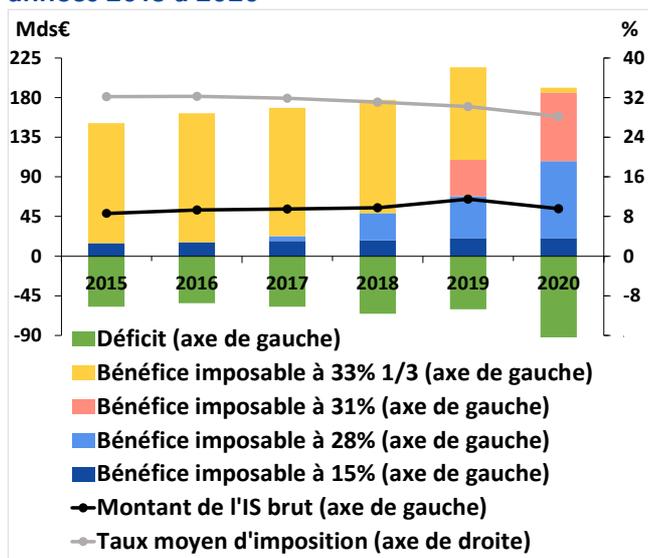
### Encadré 1 : Régimes d'imposition

Il existe deux types d'imposition auxquels une entreprise peut être soumise et qui est déterminé par son statut juridique : l'impôt sur les sociétés (IS) et l'impôt sur le revenu (IR). Les entreprises à l'IS ne sont pas toutes imposées au même taux : les petites entreprises remplissant certaines conditions en terme de chiffre d'affaires et de capital peuvent bénéficier du taux réduit. Les entreprises à l'IR sont les sociétés de personnes. Lorsqu'une entreprise est soumise à l'IR, c'est l'entrepreneur ou les associés qui sont directement imposés. Certaines entreprises déclarant à l'IR ne franchissant pas certains seuils annuels de chiffre d'affaires peuvent bénéficier du régime micro-entreprises et ne déposent pas de déclaration de résultat.

## En 2020, les entreprises imposées à l'IS dégagent 91 milliards d'euros de résultat fiscal, un montant en baisse de 41 % par rapport à 2019

En 2020, 2,1 millions d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ont dégagé un résultat fiscal de 91 milliards d'euros. Ce montant est en baisse de 41 % en 2020 après une hausse de 37 % en 2019. En effet, l'évolution des produits d'exploitation des entreprises à l'IS a été deux fois supérieure à celle des charges d'exploitation en 2019. En 2020, la dynamique s'inverse avec une baisse des produits d'exploitation plus marquée que celle des charges d'exploitation. De plus, 861 000 entreprises à l'IS ont déclaré un déficit en 2020 pour un montant total de 101 milliards d'euros, en progression de 68 % par rapport à 2019. Cette hausse des déficits s'explique par une augmentation importante des charges financières des entreprises à l'IS, composées essentiellement d'intérêts d'emprunts. En outre, parmi les 2,1 millions d'entreprises redevables de l'IS, 1,3 million sont bénéficiaires et déclarent un montant total de 192 milliards d'euros de bénéfices en 2020 contre 215 milliards d'euros de bénéfice en 2019, soit une baisse de 11 % [graphique 2].

**Graphique 2 : Décomposition du bénéfice à l'IS par taux d'imposition, du déficit, du montant d'IS brut et du taux moyen d'imposition pour les années 2015 à 2020**



**Note :** Le taux moyen d'imposition correspond, ici, au rapport entre l'IS brut et le montant des bénéfices.

**Lecture :** En 2018, sur un montant total de bénéfice de 177 milliards d'euros, 129 milliards ont été taxés au taux de 33 % 1/3, 30 milliards ont été taxés au taux de 28 % et 18 milliards au taux de 15 %. Le montant des déficits s'élevait à 65 milliards d'euros et le montant de l'IS brut à 55 milliards d'euros.

**Champ :** Ensemble des entreprises imposées à l'IS.

**Source :** Fichiers des redevables des professionnels des années 2015 à 2020

Ces entreprises bénéficiaires sont concernées par la réforme de l'impôt sur les sociétés, qui a débuté en 2017 et qui s'achèvera en 2022. Le bénéfice est taxé à plusieurs types de taux proportionnels. Le taux normal d'IS qui était 33 % 1/3 en 2016 doit baisser progressivement pour atteindre 25 % sur les bénéfices de toutes les entreprises en 2022. Il est possible de calculer chaque année le taux moyen d'imposition de l'IS, correspondant au rapport entre le montant de l'IS brut et le montant des bénéfices. Celui-ci est en baisse depuis la mise en place de la réforme passant

de 32 % pour les années 2015 à 2017, à 31 % en 2018, 30 % en 2019 et enfin à 28 % en 2020.

Les entreprises bénéficiaires déclarent un montant d'IS brut de 54 milliards d'euros en 2020, contre 65 milliards en 2019. Cette baisse de 17 % de l'IS brut est due à la fois à la baisse des bénéfices réalisés par les entreprises pour 11 points et à celle des taux de taxation pour 6 points. De ce montant d'IS brut peuvent être déduits, entre autres, des réductions ou crédits d'impôt afin de calculer le montant de l'IS net à payer par l'entreprise. Ce dernier s'élève à 48 milliards d'euros au total en 2020, en baisse de 13 % par rapport à 2019.

## Certains secteurs d'activité connaissent une baisse de plus de 60 % de leur résultat fiscal

L'ensemble des secteurs d'activité a connu des baisses de résultat en 2020, mais de façon hétérogène. Ainsi, les secteurs des « activités spécialisées, scientifiques et de soutien », de « l'industrie » et du « commerce, transport, hébergement et restauration » ont connu des baisses de leur résultat fiscal supérieures à 60 % [tableau 1]. A l'inverse, les secteurs de « l'agriculture », des « activités immobilières » et de « l'administration, enseignement et santé » ont été relativement épargnés en 2020 par rapport à 2019 avec des baisses respectives de 6 %, 5 % et 1 %.

Si les montants du résultat fiscal et de l'IS brut déclarés par les différents types d'entreprises dépendent fortement de leur taille, elles ont aussi connu des évolutions hétérogènes en 2020. Ainsi, les très petites entreprises (TPE), qui regroupent 90 % des redevables, ne représentent que 22 % du résultat fiscal et 19 % de l'IS brut [tableau 2]. A l'inverse, les 300 grandes entreprises (GE) représentent 25 % de l'ensemble du résultat fiscal des entreprises imposables à l'IS et 30 % du montant total de l'IS brut. Leur résultat fiscal a connu une baisse de 65 % entre 2019 et 2020, contre 20 % pour les TPE. Les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), représentant en effectif 10 % des entreprises, déclarent 53 % du résultat fiscal et paient 51 % de l'IS brut. Leur résultat fiscal baisse de 17 % et 39 % respectivement entre 2019 et 2020.

## Le résultat fiscal des entreprises qui déclarent à l'IR s'élève à 72 milliards d'euros en 2020, en baisse de 7 % par rapport à 2019

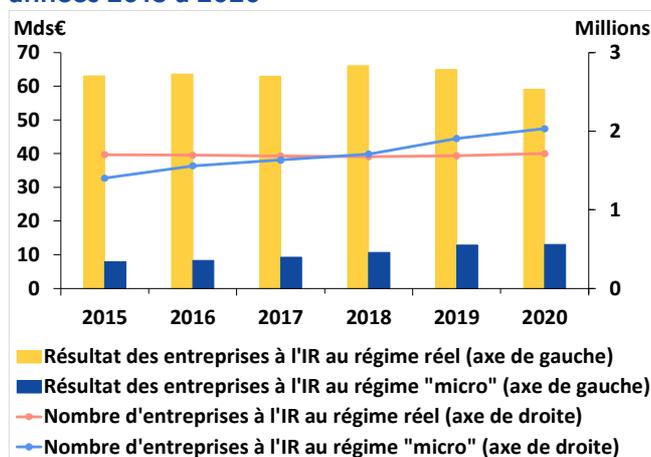
En 2020, 3,7 millions d'entreprises à l'IR ont déclaré un résultat fiscal d'un montant de 72 milliards d'euros, en baisse de 7 % par rapport à 2019. Parmi les 3,7 millions d'entreprises déclarant à l'IR, 1,7 million sont au régime réel d'imposition (c'est-à-dire qu'elles déposent une déclaration de résultat) et 2,0 millions sont au régime « micro ».

Le montant d'IR avant réduction et crédit d'impôt afférent aux seuls revenus professionnels, calculé de manière conventionnelle, est estimé à 10,1 milliards d'euros, en hausse de 1 % par rapport à 2019, malgré la baisse des revenus concernés. De par la progressivité de l'impôt, cette hausse du montant d'IR professionnel s'explique par une augmentation plus forte de l'IR pour les contribuables dont les revenus professionnels ont augmenté, que la baisse d'IR dû aux contribuables dont

les revenus professionnels ont baissé. Le montant d'IR professionnel après réduction et crédit d'impôt est, lui, estimé à 9,2 milliards d'euros, ce qui représente 12,5 % de l'IR total (74,0 milliards d'euros en 2020). Les revenus professionnels imposés au régime réel représentent 95 % du montant de l'IR professionnel avant RICI et ceux imposés au régime « micro » en représentent 5 %.

Le montant du résultat fiscal des entreprises à l'IR au régime réel a baissé de 9 % passant de 65 milliards à 59 milliards d'euros [graphique 3]. La baisse du résultat fiscal est surtout visible chez les entreprises exerçant des activités industrielles et commerciales (BIC) avec une diminution de 19 % entre 2019 et 2020. Le résultat fiscal des entreprises non commerciales (BNC) et agricoles (BA) a diminué de 5 % et 3 % respectivement sur la même période. Parmi les entreprises à l'IR au régime réel, 302 000 entreprises déclarent un déficit de 7,5 milliards d'euros en progression de 16 % entre 2019 et 2020. Trois quarts du montant des déficits des entreprises à l'IR au régime réel est constitué par les entreprises exerçant une activité industrielle et commerciale (BIC), ces dernières ayant des coûts de fonctionnement particulièrement importants par rapport à leurs chiffres d'affaires. Enfin, le nombre d'entreprises à l'IR au régime réel a augmenté de 1,5 % entre 2019 et 2020, ce qui représente 26 000 entreprises supplémentaires.

**Graphique 3 : Résultats et nombre des entreprises imposées à l'IR par régime d'imposition pour les années 2015 à 2020**



**Lecture :** En 2019, 1,7 millions d'entreprises imposées à l'IR au régime réel ont dégagé un résultat fiscal de 65 milliards d'euros et 1,9 millions d'entreprises au régime « micro » ont dégagé un résultat fiscal de 13 milliards d'euros.

**Champ :** Ensemble des entreprises au régime réel et des entreprises au régime micro.

**Source :** Fichiers des redevables des professionnels et des déclarations de revenus des années 2015 à 2020.

En 2020, le résultat fiscal des entreprises au régime « micro », calculé à partir du chiffre d'affaire déclaré auquel on applique un abattement forfaitaire, s'élève à 13 milliards d'euros en 2020 (+1,5 % par rapport à 2019). Le régime des micro-entreprises est le seul régime d'imposition à voir son résultat fiscal augmenter malgré le contexte de crise sanitaire. Cela peut s'expliquer par

le fait que le résultat fiscal est calculé de manière différente que pour les entreprises au régime réel d'imposition, puisqu'il est par définition toujours positif, et par une certaine stabilité du chiffre d'affaires déclaré par ces entreprises. Ce dernier s'élève à 29 milliards d'euros en 2020 (+0,8 % par rapport à 2019). Les entreprises au régime « micro » déclarent un montant moyen de chiffre d'affaires de 14 000 euros et un montant médian de 7 300 euros. Par ailleurs, le dernier décile des entreprises au régime « micro » déclare 42 % du chiffre d'affaires de ces entreprises. Ce taux peut paraître important mais il reste faible comparé aux derniers déciles des entreprises à l'IS (95 %) et aux entreprises à l'IR au régime réel (72 %). Le nombre d'entreprises au régime « micro » est en hausse de 7 % par rapport à 2019. Leur nombre progresse de 8 % en moyenne annuelle depuis 2015. Entre 2018 et 2019, le nombre d'entreprises au régime « micro » s'accroît de façon significative (+12 %) car le plafond de chiffre d'affaires pour bénéficier du régime « micro » a augmenté.

### Les entreprises ont bénéficié de 21 milliards d'euros de réductions et de crédits d'impôt en 2020

Une trentaine de dispositifs de réduction d'impôt (RI) et crédit d'impôt (CI) ont bénéficié aux entreprises en 2020 pour un montant de 21 milliards d'euros [tableau 3]. Au total, 670 000 entreprises ont généré une créance au titre de 2020, ce qui représente 17 % des entreprises ayant déposé une déclaration de résultat (les entreprises au régime « micro » ne peuvent pas bénéficier des réductions ou des crédits d'impôt listés ci-dessous). Ces RI/CI viennent en déduction de l'impôt qu'une entreprise doit payer et les CI peuvent donner lieu à un remboursement si ces derniers sont supérieurs au montant de l'impôt dû. Une entreprise peut bénéficier de plusieurs RI/CI.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le crédit d'impôt recherche (CIR) représentent 81 % des montants octroyés en 2020 au titre des différents RI/CI avec respectivement 9,0 et 7,8 milliards d'euros. Le montant du CICE reste élevé malgré sa suppression depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (excepté à Mayotte) et son remplacement par une baisse des cotisations sociales car les stocks de CICE détenus par les entreprises n'ont pas encore été intégralement remboursés. Le CIR est une mesure de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises. Les dépenses de recherche et de développement engagées au titre de l'année 2020 ont généré 6,9 milliards de créance. Parmi les autres principaux dispositifs, le mécénat d'entreprise permet aux entreprises qui versent des dons de bénéficier d'une réduction d'impôt et le prêt à taux zéro renforcé se destine aux établissements de crédit qui octroient ces prêts à taux zéro permettant la première accession à la propriété des personnes physiques.

**Tableau 1. Répartition du résultat des entreprises imposées à l'IS par secteurs d'activités en 2020 et leur variation entre 2019 et 2020**

SECTEURS D'ACTIVITÉS	Nombre d'entreprises en 2020 (en milliers)	Résultat fiscal (en Mds€)	Variation 2019/2020 (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	24,3	1,0	-5,8
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	132,7	11,8	-60,4
Construction	238,9	9,5	-21,7
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	582,8	14,9	-60,6
Information et communication	88,6	4,6	-38,3
Activités financières et d'assurance	159,0	33,9	-14,1
Activités immobilières	384,2	8,3	-5,5
Activités spécialisées, scientifiques et de soutien	357,1	4,5	-67,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	66,7	3,7	-0,6
Autres activités de services	102,7	-1,5	n.s.*
<b>Montant total</b>	<b>2 136,9</b>	<b>90,6</b>	<b>-41,3</b>

\*Non Significatif

**Lecture :** Dans le secteur de la construction, 238 900 entreprises ont dégagé un résultat fiscal de 9,5 milliards d'euros en 2020, montant en baisse de 21,7 % par rapport à 2019.

**Champ :** Ensemble des entreprises imposées à l'IS.

**Source :** Fichiers des redevables des professionnels des années 2019 et 2020.

**Tableau 2. Répartition des montants déclarés à l'IS par catégorie d'entreprises en 2020**

Taille de l'entreprise	Très petites entreprises (TPE)	Petites et moyennes entreprises (PME)	Entreprises de tailles intermédiaires (ETI)	Grandes Entreprises (GE)	Ensemble
Nombre d'entreprises (en milliers)	1 932,6	197,1	7,0	0,3	2 136,9
Résultat fiscal (en Mds€)	20,1	31,1	17,1	22,3	90,6
Variation du résultat fiscal entre 2019 et 2020 (%)	-20,2	-16,8	-38,8	-65,1	-41,3
Montant d'IS brut (en Mds€)	10,3	15,1	12,3	16,2	53,9

**Note :** La taille des entreprises est déterminé selon le décret n°2008-1354 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

**Lecture :** 7 000 entreprises de taille intermédiaire ont dégagé un résultat fiscal de 17,1 milliards d'euros et un IS brut de 12,5 milliards d'euros en 2020.

**Champ :** Ensemble des entreprises à l'IS.

**Source :** Fichiers des redevables des professionnels de l'année 2020.

**Tableau 3. Réductions et crédits d'impôt accordés aux entreprises en 2020**

Réductions et crédits d'impôt	Nombre d'entreprises ayant généré une créance (en milliers)	Montants octroyés en 2020 (Mds€)	Variation des montants octroyés entre 2019 et 2020 (Mds€)	Montants générés au titre de 2020 (Mds€)	Variation des montants générés entre 2019 et 2020 (Mds€)
Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CIC)	3,8	9,0	-9,2	0,1	0,1
Crédit d'impôt recherche (CIR)	22,4	7,8	1,2	6,9	0,2
Réduction d'impôt au titre du mécénat d'entreprise (MEC)	111,3	1,2	0,2	1,4	0,1
Prêt à taux zéro renforcé (PTR)	0,5	1,1	-0,1	1,2	0,1
Crédit d'impôt Outre-mer logement (COL)	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1
Crédit d'impôt Outre-mer productif (CIO)	1,6	0,2	0,0	0,2	0,0
Crédit d'impôt pour la production d'oeuvre cinématographique (CIN)	0,3	0,2	0,0	0,1	0,0
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (AUD)	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0
Autres réductions et crédits d'impôt	529,0	1,0	0,1	1,6	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>669,5</b>	<b>20,8</b>	<b>-7,6</b>	<b>11,7</b>	<b>0,9</b>

**Note :** La législation ne permet pas de rembourser certains crédits d'impôt immédiatement ; le montant du remboursement accordé en 2020 peut donc correspondre à un crédit d'impôt généré au titre de plusieurs années. Les bénéficiaires sont les entreprises ayant bénéficié d'un remboursement ou d'un crédit d'impôt au cours de l'année 2020 (il s'agit des bénéficiaires au sens des montants versés).

**Lecture :** En 2020, 22 400 entreprises ont généré une créance de crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour un montant de 6,9 milliards d'euros. Le montant du CIR octroyé aux entreprises en 2020 s'élève à 7,8 milliards d'euros.

**Champ :** Ensemble des entreprises à l'IS et à l'IR, à l'exception de celles au régime « micro ».

**Source :** Fichiers des redevables des professionnels des années 2019 et 2020.

Rédacteur : Olivier Arnal

<b>Directeur de la publication</b> Jérôme Fournel <b>Rédacteurs en chef</b> Denis Boïnault Christophe Bellégo	<b>DGFIP</b> Département des études et des statistiques fiscales <b>Pôle Statistique Publique</b>	<b>Pour toute information</b> <a href="http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques">www.impots.gouv.fr/portail/statistiques</a> <b>Contact presse</b> <a href="mailto:cabinet.communication@dgif.finances.gouv.fr">cabinet.communication@dgif.finances.gouv.fr</a>	<b>ISSN</b> 2802-4427
---	--	--	--------------------------